

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE JARGEAU DU 14 AVRIL 2022



Étaient présents :

Mme Sophie HÉRON, M. David PIANTONE, Mme Virginie GUIRAUD, M. Alain MARGUERITTE, Mme Valérie VILLERET, M. Jean-Pierre MISSERI, Mme Claudine BEGON, M. Jean-Michel BOUARD, M. Jacques LEROY, Mme Marielle LAMBERT, Mme Cristina DRAGOMIR, M. Clément RIGAL, Melle Julie GOUSSU, Mme Christine LEFÈVRE, Mme Josette GUILLEMIN, M. Jérôme POITOU, M. Ulrich PADONOU.

Absent excusé :

M. Brice LE BONNIEC procuration donnée à M. Alain MARGUERITTE,
M. Denis ROUET procuration donnée à M. David PIANTONE,
Mme Edwige CHOURAQUI,
Mme Marie-Claire NIAF procuration donnée à Mme Marielle LAMBERT,
Mme Cédeline BLANCHON procuration donnée à M. Jean-Pierre MISSERI,
Mme Laurence PELLÉ procuration donnée à Mme Virginie GUIRAUD,
M. Alexandre RADIN procuration donnée à Mme Christine LEFÈVRE,
M. David BALANGÉ procuration donnée à M. Jérôme POITOU,
M. Julien JEROME procuration donnée à Mme Josette GUILLEMIN,
M. Fabrice POUPET.

Julie GOUSSU est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

Le compte rendu du 10 mars 2022 est approuvé à l'unanimité.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir accepter :

- le retrait du projet de délibération du plan de financement du skate park puisque l'ANS ne subventionnera pas,
- l'ajout d'une délibération relative à l'augmentation de l'avance de trésorerie accordée au budget du camping.

15-2022DEL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : COMMUNE

M. David PIANTONE rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°1

Adopté à l'unanimité



16-2022DEL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : EAU

M. David PIANTONE rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°2

Adopté à l'unanimité



17-2022DEL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : ASSAINISSEMENT

M. David PIANTONE rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°3

Adopté à l'unanimité



18-2022DEL APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 : CAMPING

M. David PIANTONE rappelle que les éléments budgétaires examinés (compte administratif retraçant la comptabilité de l'ordonnateur) et compte de gestion (établi par le comptable public) doivent être concordants.

Le Conseil municipal,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Tableau en annexe n°4

Adopté à l'unanimité



19-2022DEL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2021 du budget de la Commune, le compte administratif 2021 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°5**.

RESULTAT DE L'EXECUTION (hors RAR)			
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	4 454 182,35	4 570 749,07	116 566,72
Investissement (total)	942 915,13	1 632 731,78	689 816,65
002 Résultat reporté N-1		1 368 646,84	1 368 646,84
001 Solde d'Invest. N-1		256 716,58	256 716,58
TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	4 454 182,35	5 939 395,91	1 485 213,56
Investissement	942 915,13	1 889 448,36	946 533,23
RESTE A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	198 681,83	-	- 198 681,83
RESULTAT CUMULE			
TOTAL PAR SECTION	EXCEDENT	DEFICIT	
Fonctionnement	1 485 213,56		
Investissement	747 851,40		

SYNTHESE DE L'ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Malgré une année encore marquée par le contexte sanitaire, mais également traversée par le retour d'une inflation forte et l'explosion des coûts de l'énergie et de la construction, l'année 2021 fait état d'un résultat de fonctionnement positif s'établissant à 116 566.72 € sans aucun produit exceptionnel.

L'impact de la crise sanitaire demeure encore important, notamment au niveau de la masse salariale, le recours aux contractuels s'étant accentué au gré des isolements de personnels positifs ou cas contacts, mais également pour certaines prestations que nous avons dû externaliser.

Malgré cela, les engagements budgétaires ont été tenus, avec des dépenses réelles conformes aux engagements votés, sans dérapage.

En investissement, le résultat courant s'établit à 689 816.65 €, en raison de la perception de subventions attendues pour des projets réalisés sur les exercices antérieurs.

En tenant compte de nos résultats antérieurs reportés, le solde consolidé de nos sections s'établit donc à 1 485 213.56 € en fonctionnement, et 946 533, 23 € en investissement.

Quelques indicateurs communaux :

	2017	2018	2019	2020	2021
Capacité d'Autofinancement Nette	486 286,85 €	458 812,89 €	719 548,58 €	737 145,55 €	727 727,80 €
Encours de la dette 31/12/N (BP commune)	631 016,16 €	1 129 848,15 €	1 043 618,54 €	857 706,84 €	685 040,16 €
Encours de la dette 31/12/N (BP assainissement)	997 078,47 €	891 266,64 €	788 135,73 €	604 500,00 €	526 500,00 €
Encours total	1 628 094,63 €	2 021 114,79 €	1 831 754,27 €	1 462 206,84 €	1 211 540,16 €
Dépenses directes d'équipement	631 244,51 €	1 627 780,69 €	1 682 431,98 €	756 274,44 €	779 648,45 €
Quelques ratios :	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réalisation dép. fonctionnement	82,60%	83,29%	78,00%	72,46%	77,63%
Taux de réalisation dép. d'investissement	38,57%	49,18%	56,07%	28,94%	31,88%
Taux de réalisation recettes. fonctionnement	85,86%	85,82%	83,72%	74,83%	79,66%
Taux de réalisation recettes d'investissement	60,32%	22,21%	46,60%	39,16%	55,20%
Dette par habitant (4604 habitants)	353,63 €	438,99 €	397,86 €	317,59 €	263,15 €
Dépenses directes équip/hab	137,11 €	353,56 €	365,43 €	164,26 €	169,34 €

**Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est en réalité de plus de 55% si on tient compte des dépenses inscrites au BP pour équilibrage de l'ensemble des sections, des dépenses imprévues ainsi que des reports.*

Cette année, la capacité d'autofinancement de la ville s'est stabilisée après avoir été restaurée. Elle permet ainsi un important niveau d'investissement, sans emprunt.

I. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN DETAIL

Les dépenses réelles ont retrouvé le niveau d'une année normale, sans pandémie. Elles ont cependant diminué de -2.53 % par rapport à 2019, dernière année de référence. Elles s'établissent à 3 835 280.87 €.

A – Les charges à caractère général

En 2021, ces charges ont repris leur rythme normal. On remarque cependant que malgré une évolution des prix toujours à la hausse, celles-ci s'affichent toujours en diminution de près de 11.47% par rapport à 2019, dernière année de référence.

B – Les charges de personnel

Les charges de personnel augmentent au réel de 9.72%. Ces chiffres sont cependant immédiatement à pondérer, le personnel du camping ayant été payé sur le budget principal avant d'être remboursé par le budget annexe camping. Cela ne sera pas le cas en 2022, le budget camping prenant désormais directement en charge ses agents. Le reste de l'augmentation est dû aux évolutions liées au GVT et au déroulement classique des carrières, et à la crise sanitaire, qui a nécessité le recours intensif aux contractuels (+ 97 000 €) afin de remplacer les agents atteints du COVID ou isolés. Sans ces aléas, les charges de personnel auraient augmenté de 2.66%, correspondant au GVT.

L'impact de la crise sanitaire s'est donc ressenti bien plus fortement en 2021 qu'en 2020, l'ensemble des services étant opérationnels.

C – Les autres charges

Les charges de gestion courante poursuivent la baisse constatée en 2020 (- 29.16%), avec une nouvelle baisse de plus de 13%.

B. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'établissent à 942 915.13€, en hausse de 61,5%, à un niveau important pour une année de transition avant la réalisation de projets d'envergure en 2022.

II. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

A. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement progressent de 4.68%, sans retrouver cependant leur niveau d'avant crise sanitaire.

Enfin, aucun produit exceptionnel ne vient améliorer le résultat.

B. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Outre les dotations aux amortissements, les recettes d'investissement sont principalement constituées des soldes de subventions attendus concernant les opérations précédemment réalisées. En outre, conformément aux engagements pris, près de 326 000€ d'excédents de fonctionnement sont capitalisés en investissements

Mme Sophie HERON, Maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

M. Jean-Michel BOUARD, doyen, préside le débat et le vote du compte administratif 2021.

Adopté à l'unanimité



20-2022DEL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EAU

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2021 du budget eau, le compte administratif 2021 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°6**.

RESULTAT DE L'EXECUTION (hors RAR)			
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	486 154,92	536 327,22	50 172,30
Investissement (total)	81 429,08	120 347,44	38 918,36
002 Résultat reporté N-1		- 211 153,89	- 211 153,89
001 Solde d'Invest. N-1		85 203,91	85 203,91

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	486 154,92	325 173,33	- 160 981,59
Investissement	81 429,08	205 551,35	124 122,27

RESTE A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	51 238,30	-	- 51 238,30

RESULTAT CUMULE		
	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	- 160 981,59	
Investissement	72 883,97	

Les dépenses de fonctionnement s'établissent cette année à 486 154.92 € (dont 211 153 € de résultat négatif reporté de 2020).

Au niveau des charges à caractère général, la hausse des dépenses est due à l'impact, non encore visible sur 2021, des réparations de fuites sur notre réseau d'eau.

Pour le reste des dépenses, on notera le niveau important des contrats de prestation de service ainsi que la forte hausse des réparations de réseau, tous deux liés à la recherche et la réparation des fuites en 2021. Enfin, pour la 2^e année consécutive, on constate une augmentation des dotations aux amortissements en raison des investissements réalisés, toujours pour les recherches et réparation de fuites le renouvellement du parc de compteurs et de nouveaux branchements.

En investissement, même constat, l'essentiel des dépenses de l'année se sont concentrées sur les recherches et réparations de fuites. Nous le verrons lors de la présentation du BP, celles-ci ont enfin porté leurs fruits.

Les restes à réaliser constituent le solde à devoir pour la pose de compteurs et le changement de vannes et des travaux de renouvellement du réseau.

Les recettes sont exclusivement, hormis amortissement des subventions perçues et report du résultat de fonctionnement, constituées de la vente de l'eau aux usagers. Malheureusement, les difficultés rencontrées par la commune au niveau de la facturation et de sa prise en charge par la trésorerie se poursuivent. Si 2021 a permis d'opérer une partie du rattrapage de la non facturation de 2020, comme l'atteste le produit de la vente aux abonnés pour 392 112, 96 €, le déménagement de la trésorerie à Gien et le gel de l'ensemble des opérations de fin d'année que cela a engendré n'ont pas permis un rattrapage total avant la fin de 2021 et la perception de deux exercices. Comptablement, les recettes s'établissent à 536 327.22€, nous permettant de réduire le déficit de fonctionnement enregistré l'an dernier.

Le résultat de fonctionnement cumulé reste donc en déficit pour s'établir à - 160 981,59 €, malgré un résultat positif de 50 172.30 € sur l'exercice. Ce déficit sera comblé fin 2022 une fois le produit des facturations perçu.

Mme Sophie HERON, Maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

M. Jean-Michel BOUARD, doyen, préside le débat et le vote du compte administratif 2021.

Adopté à l'unanimité



21-2022DEL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : ASSAINISSEMENT

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2021 du budget assainissement, le compte administratif 2021 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°7**.

RESULTAT DE L'EXECUTION (hors RAR)			
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	377 143,22	573 487,08	196 343,86
Investissement (total)	147 817,15	159 228,44	11 411,29
002 Résultat reporté N-1		143 429,22	143 429,22
001 Solde d'Invest. N-1		169 328,75	169 328,75

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	377 143,22	716 916,30	339 773,08
Investissement	147 817,15	328 557,19	180 740,04

RESTE A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	41 700,97	-	- 41 700,97

RESULTAT CUMULE		
	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	339 773,08	
Investissement	139 039,07	

Le compte administratif 2021 fait apparaître un résultat de fonctionnement de 196 343.86 € et de 11 411,29€ en investissement.

L'entretien des réseaux (curage, entretien des puisards, remplacement de tampons...) et de la station (entretien, surveillance et réparations diverses), constituent les principales dépenses, auxquelles s'ajoutent les frais de personnel, ainsi que le reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Les recettes de ce budget sont principalement constituées de la facturation aux usagers et des aides, du FCTVA et du report du résultat de fonctionnement.

En raison de l'édition des factures non perçues en 2019 ainsi que la facturation d'une partie de 2021, elles s'établissent cette année à 573 487.08 €. En revanche, comme pour l'eau, les difficultés de facturations que nous rencontrons toujours n'ont pas permis la perception totale des sommes attendues pour l'exercice 2021. Celles-ci seront perçues sur l'exercice 2022.

Les dépenses d'investissement réalisées concernent principalement le remboursement de l'emprunt réalisé lors des travaux de la STEP (pour 78000 €), ainsi que des travaux portant sur le réseau. Au niveau des recettes d'investissement, seul le FCTVA figure, à hauteur de 56 559€.

Mme Sophie HERON, Maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

M. Jean-Michel BOUARD, doyen, préside le débat et le vote du compte administratif 2021.

Adopté à l'unanimité



22-2022DEL APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : CAMPING

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion 2021 du budget assainissement, le compte administratif 2021 s'établit comme suit : Voir le détail joint en **annexe n°8**.

RESULTAT DE L'EXECUTION (hors RAR)			
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement (total)	72 459,73	80 189,76	7 730,03
Investissement (total)	43 585,07	-	- 43 585,07
002 Résultat reporté N-1		-	-
001 Solde d'Invest. N-1		-	-

TOTAL PAR SECTION	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	72 459,73	80 189,76	7 730,03
Investissement	43 585,07	-	- 43 585,07

RESTE A REALISER			
	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Investissement	-	-	-

RESULTAT CUMULE		
	EXCEDENT	DEFICIT
TOTAL PAR SECTION		
Fonctionnement	7 730,03	
Investissement	- 43 585,07	

Le 1^{er} compte administratif faisant suite à la reprise en régie du camping fait apparaître des résultats extrêmement encourageants.

En fonctionnement, les dépenses s'établissent à 72459.73 €, mais sont à pondérer, les factures de gaz et d'électricité, pour 10362.62€ n'ayant pas été prises en compte sur cet exercice. Néanmoins, celles-ci sont, quoi qu'il arrive, inférieures aux prévisions votées au BP 2021, et ce malgré la nécessité de remettre à niveau les équipements indispensables à l'exploitation quotidienne.

Les recettes quant à elles, s'établissent à 80 189.76€, malgré 45 jours de fermeture, durant la saison touristique, liée au contexte sanitaire. Sans cet aléa, les résultats auraient dépassé les prévisions initiales.

Le résultat de fonctionnement s'établit donc à 7730,03 € (il serait déficitaire de -2632.59€ en prenant en compte les fluides) ce qui ne peut être analysé, au regard du contexte sanitaire particulier, et des résultats antérieurs que connaissaient le délégataire (pour rappel, un seul résultat positif de 3149€ en 2019, -21000€ en 2018, - 9902 en 2017 et 240 000€ de pertes cumulées depuis 2008).

En investissement, le résultat s'avère naturellement négatif, les 1ers investissements structurants ayant été réalisés (achat d'habitats toilés, rééquipement de l'accueil, de la laverie, etc) pour 43 585.07€. Ce résultat sera naturellement compensé par la réalisation d'un emprunt couvrant l'intégralité des investissements de 2021 et 2022.

Mme Sophie HERON, Maire en exercice, quitte la salle afin que le Conseil municipal procède au vote du compte administratif.

M. Jean-Michel BOUARD, doyen, préside le débat et le vote du compte administratif 2021.

Adopté à l'unanimité



23-2022DEL VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021: COMMUNE

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement, Statuant sur le résultat à affecter, et de la nécessité de financer, sans emprunt, l'ensemble des projets 2022,

Il est proposé au Conseil municipal, après avis de la commission finances et cadre de vie du 12 avril 2022, d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2020(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	1 368 646,84 €
Résultat de l'exercice 2021 (2)	116 566,72 €
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	1 485 213,56 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	585 213,56 €
En section de fonctionnement	900 000,00 €
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



24-2022DEL VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2021: EAU

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un déficit de fonctionnement, Statuant sur le résultat à affecter,

Il est proposé au Conseil municipal, après avis de la commission finances et cadre de vie du 12 avril 2022, d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2020(1)	- 211 153,89 €

(excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	
Résultat de l'exercice 2021(2)	50 172,30 €
Total déficit de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	- 160 981,59 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	0,00 €
En section de fonctionnement	- 160 981,59 €
Déficit antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



25-2022DEL VOTE DE L'AFFECTION DU RESULTAT 2021 : ASSAINISSEMENT

Constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un excédent de fonctionnement,
Statuant sur le résultat à affecter,

Il est proposé au Conseil municipal, après avis de la commission finances et cadre de vie du 12 avril 2022, d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2020(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	143 429,22 €
Résultat de l'exercice 2021(2)	196 343,86 €
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	339 773,08 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	0,00 €
En section de fonctionnement	339 773,08 €
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



26-2022DEL VOTE DE L'AFFECTION DU RESULTAT 2021 : CAMPING

Constatant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement,
Statuant sur le résultat à affecter,

Il est proposé au Conseil municipal, après avis de la commission finances et cadre de vie du 12 avril 2022, d'affecter ce résultat de clôture comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE (FONCTIONNEMENT)	
DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report à nouveau (C/002 exercice 2020(1) (excédent reporté ou déficit antérieur reporté)	0,00 €
Résultat de l'exercice 2021(2)	7 730,03 €
Total excédent de fonctionnement à affecter (3)=(1)+(2)	7 730,03 €
DECISION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	
Affectation en section d'investissement (C/1068) (4)	0,00 €
En section de fonctionnement	7 730,03 €
Excédent antérieur reporté (C/002) (3) - (4)	

Adopté à l'unanimité



27-2022DEL VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La dernière augmentation des taux de 5 % date de 2015.

Il est proposé de maintenir ces taux pour 2022.

Pour rappel, depuis 2021 la redescente de la part de taxe foncière départementale de 21,44%, qui s'ajoute au précédent taux communal de 25,82%, soit 44,38%. Ce changement de taux n'a eu aucun impact pour les contribuables, le taux global restant inchangé.

TAXES LOCALES	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taxe d'habitation	14,68 %	14,68 %	14,68 %	14,68 %	Supprimée	Supprimée
Taxe foncière bâti	25,82 %	25,82 %	25,82 %	25,82 %	44,38%	44,38%
Taxe foncière non bâti	57,17 %	57,17 %	57,17 %	57,17 %	57,17%	57,17%

Après avis de la commission Finances du 12 avril 2022, il est proposé au conseil municipal de maintenir l'ensemble des taux d'imposition inchangé.

Adopté à l'unanimité



28-2022DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE

Le budget primitif 2022 est présenté par M. David PIANTONE.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir adopter le budget primitif 2022 selon les modalités ci-dessous. Voir le détail joint **en annexe n°9**.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

LE FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre à 5 406 163.10 € en dépenses et en recettes avec un virement à la section d'investissement d'un peu plus de 532 808.94€.

➤ LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites en augmentation de 5.62% par rapport à 2021, et en diminution de 0.89% par rapport à 2019, dernière année de référence sans impact lié à la crise sanitaire. Cette augmentation n'est due qu'à l'explosion des coûts de l'énergie (186 000 € gaz, électricité et carburants) liée au contexte international, et à une augmentation de l'enveloppe des dépenses imprévues (+ 80 000€), en raison des incertitudes que fait peser ce contexte sur l'évolution de l'inflation. Sans ces aléas, le budget s'établirait très légère diminution par rapport au BP 2021.

A – LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Elles sont proposées en augmentation de 11.96%, uniquement en raison de l'explosion des prix de l'énergie, dont les prix ont quasiment doublé.

Sans cela, une nouvelle diminution aurait pu une fois encore proposée, signe des efforts importants engagés depuis 2018 en matière de gestion. Pour s'en convaincre, il convient de constater que le montant proposé au BP 2022 est inférieur à celui de 2018, malgré cette précision d'augmentation de 186 000 € des coûts énergies.

B – LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel sont proposées cette année en légère baisse de 0.75%. Une nouvelle fois, un travail fin de prévision de nos dépenses a été réalisé, nous permettant désormais de suivre mensuellement l'évolution de notre masse salariale, et d'anticiper nos dépenses nouvelles.

Si le contexte sanitaire s'améliore, elle ne connaîtra pas les dépassements constatés en 2021.

C – AUTRES CHARGES

Globalement, les « autres charges de gestion courante » sont proposées en augmentation de 5.27%.

L'enveloppe allouée aux subventions accordées aux associations est proposée en stabilité, avec un ajustement des subventions au cas par cas après examen des besoins exprimés.

Dans ce poste de dépenses viennent s'ajouter les opérations « coup de pouce à la mobilité douce », « Rénovent ta façade », ce qui explique son augmentation.

La subvention au CCAS est fixée à 46 000€, comme les années précédentes.

D – CHARGES FINANCIERES

11523.32 € sont inscrits pour faire face aux intérêts des deux emprunts existant (restructuration de la mairie et bâtiment périscolaire), en diminution de 32.35%.

➤ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement reporté vient, comme chaque année, compenser la baisse générale des recettes.

L'ensemble des recettes est inscrit cette année encore en relative prudence au regard des incertitudes liées aux contextes sanitaire, géopolitique et économique.

A – LES PRODUITS DES SERVICES

Au regard des fortes incertitudes déjà évoquées, mais également des résultats constatés, les produits des services sont évalués en diminution de 3.56%.

En outre, des « effets de noria » lors des remplacements de personnels en charge des budgets annexes font mécaniquement réduire la participation des budgets annexes au budget principal.

B – IMPOTS ET TAXES

Ce chapitre se voit proposé en augmentation de 2.15% au regard des notifications déjà en notre possession ainsi qu'en se basant sur le réalisé 2021.

L'attribution de compensation, augmente légèrement de 1.48%, et nos prévisions de taxe foncière font état d'une légère augmentation de 2.60%.

La dotation de solidarité communautaire ainsi que le fonds national de garantie (FNGIR) demeurent cette année encore en stabilité.

C – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Les dotations (DGF, DSR, péréquation), sont inscrites, pour la plupart, en stabilité ou en hausse raisonnable. Sur l'ensemble du chapitre, elles sont proposées en augmentation de 6.5%

□□□□□□□□□□

L'INVESTISSEMENT

La section s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 850 218.57 € (avec reports).

➤ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

A – LA CHARGE D'EMPRUNT

Pour cette année, la charge de l'emprunt s'établit à 175 469.68 €.

B – LES INVESTISSEMENTS

Dans la continuité des opérations déjà engagées et après prise en compte des reports des crédits de projets entamés en 2022 et encore en cours, les principaux investissements concerneront essentiellement cette année la 1^e tranche de requalification de la grande rue, des dépenses d'entretien et d'améliorations des bâtiments communaux, d'importantes dépenses d'embellissement des espaces publics et de végétalisation.

Les principaux investissements de l'année se répartissent de la manière suivante :

- 198 681.23€ de dépenses en report, en lien avec les opérations en cours de finalisation.

Des opérations de réhabilitation ou d'amélioration des bâtiments communaux :

- 200 000€ pour la rénovation de l'immeuble situé 20 grande rue et de la transformation du Rdc en commerce.
- 120 000 € pour la rénovation du Gite du Cordon.
- 125 000 € pour la fin des travaux de la salle St Etienne
- 30 000 € pour la réalisation d'une étude patrimoniale concernant l'Eglise St Etienne.
- 26 000 € pour la mise en éclairage LED du gymnase du Paradis
- 20 000 € pour le remplacement de la chaudière de la Mairie
- 9 000€ pour la création d'un espace ado au sein de la bibliothèque municipale
- 7 500 € pour la réfection d'une salle de classe.
- 4 000€ pour la réfection de la bibliothèque de l'école Berry
- 2 000€ pour la reprise des peintures de la façade du gymnase de la cherelle.

Des opérations d'amélioration des espaces publics :

- 800 000€ constituant la 1^e tranche de travaux de requalification de la Grande Rue
- 140 000€ de travaux d'embellissement et d'aménagements des bords de Loire
- 40 000 € pour la réalisation de la 1^e tranche des liaisons douces
- 20 000€ pour la création de jardins partagés
- 25 000€ d'amélioration de l'éclairage public
- 10 000 € de plantation d'arbres

- 8500 € afin de poursuivre la végétalisation des cimetières
- 65 000 € pour la requalification du skate park.

Des dépenses d'équipement visant à l'amélioration des services au public :

- 120 000€ pour le déploiement d'un système de vidéoprotection de voie publique
- 79 000€ pour le remplacement de 2 camions et d'un tracteur-tondeuse pour les services techniques
- 50 000€ pour l'amélioration de la défense incendie
- 10 000€ env. de matériels divers pour les services techniques
- 11 500€ env. de remplacement et de modernisation de matériels à destination des agents des services techniques
- 20 000 € de modernisation du parc informatique et du matériel d'édition d'affiches.
- 7 500€ pour la rénovation du bassin de rétention des eaux pluviales du clos de l'amarante
- 6 000€ pour la création d'un colombarium.

Des dépenses à destination du secteur scolaire à hauteur de 82 129 € dont :

- 10 500€ d'installation d'un faux plafond au restaurant scolaire de l'école maternelle
- 30 000€ de réfection de toiture pour l'école madeleine
- 21 000 € de travaux de mise aux normes et de travaux divers dans les trois écoles
- 15 000€ d'équipements informatiques et de tableaux numériques interactifs.

Enfin, 175 000€ de remboursements d'emprunts sont à prévoir.

➤ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les principales recettes sont les suivantes :

- 946 533.23 de report du solde d'exécution de la section d'investissement
- 532 808.94 € de virement de la section de fonctionnement
- 585 213.56 € d'excédents de fonctionnement capitalisés
- 633 795.84 € de dotations aux amortissements,
- 122 000 € de FCTVA,
- 30 000 € de taxe d'aménagement,

Après avis de la commission finances du 12 avril 2022, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 pour la commune.

Mme GUILLEMIN demande ce qu'il advient du projet de réhabilitation de la salle polyvalente.

Mme le Maire rappelle que ce sujet a été abordé lors du débat d'orientation budgétaire. Une inversion du calendrier des projets a été décidée, en priorisant la requalification totale de la grande rue, ce pour plusieurs raisons :

- *Une nécessité absolue de préserver et améliorer l'attractivité de la ville et de nos commerces, passant par une amélioration du cadre de vie et des espaces publics.*
- *Une urgence liée au remplacement de nos réseaux d'eau et d'assainissement, avec notamment la suppression des branchements en plomb situés dans la grande rue.*
- *Une très grande incertitude liée à l'augmentation non maîtrisée des coûts de construction et de rénovation des bâtiments actuellement qui pourrait faire dérapier le coût du projet de la salle polyvalente.*

Une fois la grande rue réalisée, le projet de salle polyvalente sera à nouveau envisagé.

Adopté à l'unanimité



29-2022DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : EAU

Le budget primitif 2022 est présenté par M. David PIANTONE.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire

Voir document joint en **annexe n°10**.

FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 616 469.77 €, s'expliquant notamment, comme en 2021, par les recettes à percevoir, qui engloberont le produit des factures de 2022 ainsi qu'une partie de celui de 2021.

Notons que :

1. 141 500 € sont prévus pour l'achat de l'eau au SEVAMOL, ce qui représente une diminution de 25% par rapport à 2021 en raison des réparations réalisées sur le réseau
2. Des crédits sont inscrits pour les dépenses de fonctionnement courantes du service de l'eau : petit matériels, carburant, reprise d'enrobé, etc.
3. 74 000 € de frais de personnel,
4. De 104 506 € de dotations aux amortissements

INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 239 423.71€

Sont prévus :

5. 219 781 € dévolus essentiellement au remplacement du réseau d'eau de la grande rue, à la réparation de fuites, la réalisation de nouveaux branchements et l'acquisition de compteurs en radio-relève.

Après avis de la Finances du 12 avril 2022, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 pour l'eau potable.

Adopté à l'unanimité



30-2022DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : ASSAINISSEMENT

Le budget primitif 2022 est présenté par M. David PIANTONE.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

Voir document joint en **annexe n°11**.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 985 500.02 €.

En fonctionnement, les principales dépenses sont destinées à l'entretien et au fonctionnement de la nouvelle station d'épuration. En raison de l'augmentation des coûts de l'électricité, ceux-ci sont doublés pour atteindre une enveloppe de 110 000 €.

En outre, les dotations aux amortissements explosent, enregistrant une hausse de 314% de BP à BP, l'amortissement des travaux de la nouvelle station d'épuration démarrant cette année.

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 900 143.47€

Le remboursement des annuités d'emprunt s'élèvera en 2022 à 78 000,00 €.

Les travaux envisagés sont :

- La rénovation et la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la grande rue ainsi que divers travaux d'entretien pour plus de 500 000€
- 6. Des frais d'étude constituant une provision en vue d'un futur schéma directeur de l'assainissement.

Sont également inscrits 20 000 € de dépenses imprévues.

Après avis de la commission Finances du 12 avril 2022, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 pour l'assainissement.

Adopté à l'unanimité



31-2022DEL VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 : CAMPING

Le budget primitif 2022 est présenté par M. David PIANTONE.

Il est précisé que le budget proposé est voté avec reprise des résultats, il n'y aura donc pas de budget supplémentaire.

Voir document joint en **annexe n°12**.

Après un premier exercice aux résultats très encourageants, cette année verra des investissements importants se réaliser dans le cadre d'une saison moins perturbée par la crise sanitaire.

FONCTIONNEMENT

La section s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à 125 330.03 €.

Côté dépenses, 59 000 € sont prévus en charge à caractère général.

Là encore, les coûts d'énergie doublent de BP à BP, pour s'établir à 30 000 € (en tenant compte des factures 2021 réglées sur l'exercice 2022).

12 000 € sont quant à eux prévus pour l'élagage et les tailles importantes de végétaux.

Le reste représente les divers frais de gestion et d'entretien, d'achats de fournitures nécessaires à l'exploitation du site.

Les charges de personnel s'établissent à 52 000 €.

En recettes, 116 000 € sont prévus pour les produits d'exploitation, auxquels viennent s'ajouter les 7730€ de résultat reporté

INVESTISSEMENT

La section s'équilibre à 455 960.03€

En dépenses, des investissements permettant d'améliorer durablement les conditions d'accueil et l'offre de service sont prévus :

- 370 000€ pour la réhabilitation du second bloc sanitaire (le montant a été réévalué en raison de l'inflation et de l'augmentation sensible des coûts des matières premières)
- 30 000 € de nouveaux investissements (2 nouveaux lodges d'occasion, 1 mini-golf, du fleurissement, de la signalétique, etc.)
- 43 585.07 € représentant les investissements réalisés en 2021
- 12 000 € représentant les 1ers intérêts de l'emprunt permettant le financement de ces investissements.

En recettes, figurent un emprunt pour 450 000 € ainsi que l'amortissement des investissements réalisés en 2021.

Après avis de la commission Finances du 12 avril 2022, il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2022 pour le camping municipal de Jargeau.

Adopté à l'unanimité



32-2022DEL VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour l'année 2022, et après examen des situations financières et des projets présentés dans les dossiers de demandes des associations, les propositions de subventions aux associations se répartissent comme suit :

Nom associations	2 019	2020	2021	2022
Aronde	0	0		0
LIA	0	0		0
L'excuse gergolienne	0	0		0
Association philatélique	0	0	0	0
AMJ	29 400	29 400	29 400	29 400
La Rabolière	0	0	0	0
Cercle artistique	0	0	0	100
TRAC	0	0	0	0
Association franco-portugaise	0	0		0
Jumelage AJC	200	200	200	0
Jumelage AJR	400	400	200	0
Asso Franco turque	0	0		0
CERCIL	1 000	1 000	800	800
CULTURE	31 000	31 000	30 600	30 300
Action science	400	400	400	400
Les Arcandiers	0	0	0	0
Carnaval	10 800	10 800	3000	10 800
Têtes en fête	500	500	0	500
Têtes en fête subvention				300

exceptionnelle				
UCIA	1 600	1 600	1000	1 500
UCIA Subvention exceptionnelle (bons d'achats)		15 000	0	0
OTSI	0	0		0
Goute-andouille	900	900	700	700
COMMERCE, TOURISME, FÊTES	14 200	29 200	5100	14 200
Familles rurales	0	0	0	0
Donneurs de sang	180	180	0	0
Animaux arc en ciel			200	0
Secours catholique	0	0	0	0
JESS	0	0	0	0
Amitiés Biélorussie	150	150	0	0
UNA/ ASAD	4 548	4 548	4600	4655
Val Espoir	180	180	180	200
Amicale employés communaux	2 100	2 100	1200	1200
SOCIAL	7 158	7 158	6180	6055
Coop scolaire maternelle	200	200	200	200
Coop scolaire Berry	700	700	500	500
Coop scolaire Madeleine	700	700	500	500
USEP	0	0		0
APEJ	0	0		0
GPIC	0	0	100	100
ANEP	0	0	0	0
SCOLAIRE	1 600	1 600	1300	1300
Union anciens combattants	0	0	100	150
Médaillés militaires	0	0		0
Amicale sapeurs-pompiers	0	720	720	720
Jeunes sapeurs-pompiers	0	720	720	720
SECURITE	0	1 440	1540	1590
Jargeau Abysse Club	1 500	1 500	1400	1400
C2S	2 700	2 700	2700	2700
C2S subvention exceptionnelle		50		0
JSD Football Club	12 500	12 500	12500	12500
HandBall	5 800	5 800	5800	5800
HandBall subvention exceptionnelle				1000
Taekwondo	0	0	0	0
Hapkido	0	0	0	0
Tennis	1 500	1 500	1500	1500
Tennis subvention exceptionnelle	0	600		0
Badminton	200	200	200	200
Billard	0	0	0	0
Amicale Boule	0	0	0	150

Ablette	0	0		0
Foulées	400	400	400	400
Ultra Tamalous	200	200	200	0
Aqua des Loges	0	0		0
Musculation	0	0		0
J'Danse	0	0	200	200
Maison de Loire	15 000	15 000	15 000	15 000
Syndicat des Chasseurs	0	0		0
SPORT ET LOISIRS	39 800	40 450	39 900	40850
TOTAL	93 758	110 848	84 620	94295

Après avis des différentes Commissions municipales, **il est proposé au Conseil municipal d'approuver** le tableau des subventions ci-dessus.

Mme le Maire souligne l'importance du soutien accordé aux associations, qui participent au dynamisme de la ville. Leurs activités redémarrant après deux ans d'interruption, il était important de les accompagner dans cette reprise.

Elle rappelle également le principe de ces attributions de subventions : Celles-ci ne sont pas attribuées de manière automatique, mais sont évaluées au regard des projets proposés et de leur apport pour la vie gergolienne.

Mme GUILLEMIN précise que concernant le TRAC, l'absence de subvention est liée à l'absence d'action sur le territoire gergolien.

M. MISSERI remercie Mme le Maire qui a souhaité et défendu que l'enveloppe des subventions soit maintenue, malgré les incertitudes budgétaires et l'augmentation de l'inflation liées au contexte international.

Mme le Maire estime qu'il est normal de fonctionner ainsi, Jargeau bénéficiant de la vie de ses associations. Elle ajoute qu'il convient de souligner que pendant l'épidémie de Covid et la suspension des activités associatives, les associations avaient joué le jeu en ne demandant que le strict nécessaire, au regard de la réalité de leurs besoins à ce moment-là. Partant de là, il était logique de rétablir le niveau financier d'avant crise.

Adopté à l'unanimité



33-2022DEL ACTUALISATION DES TARIFS DU CAMPING

Dans le cadre de la reprise du camping en régie municipale et des investissements réalisés pour améliorer son attractivité, de nouveaux tarifs sont à déterminer (nouveaux habitats toilés, mini-golf par exemple).

En outre, et afin de coller au mieux à la réalité du marché, certains tarifs font l'objet de modifications marginales.

Enfin, l'offre de produits proposés à l'épicerie s'étoffant, il convient de délibérer sur les nouveaux tarifs à appliquer.

Ceux-ci sont présents en **annexes 13a et 13b**.

Après avis de conseil d'exploitation du camping du 22 mars 2022, **il est proposé au Conseil Municipal** de bien vouloir approuver l'ensemble des tarifs 2022 du Camping Municipal de « L'Isle aux moulins ».

Adopté à l'unanimité



34-2022DEL INSTAURATION DU PERMIS DE VEGETALISER SUR LA COMMUNE

La mairie de Jargeau souhaite encourager la végétalisation de la commune par ses habitants, dans le but d'apporter de la verdure en ville, de briser le côté minéral, d'améliorer la qualité de l'air en créant des îlots de fraîcheur, de créer du lien social, de favoriser les échanges sur une dynamique commune et de favoriser la sérénité par le côté apaisant de la nature.

Pour y parvenir, il est proposé d'instaurer un permis de végétaliser, qui autorisera les habitants qui le souhaitent à fleurir et à végétaliser une partie des espaces publics situés en limite de leurs propriétés.

Pour adhérer à la démarche, les habitants doivent déposer en Mairie une demande de permis de végétaliser présentant succinctement le projet qu'ils comptent réaliser.

Les habitants devront signer une charte valant règlement, présente en **annexe 14**, reprenant les principes à respecter dans le cadre de cette autorisation, qu'il s'agisse de respect de l'environnement, d'entretien ou de choix des végétaux notamment. En suivant les principes de cette charte, le signataire participera au renforcement de la place du végétal en ville.

Une fois obtenu, le permis de végétaliser vaudra autorisation d'occupation temporaire du domaine public.

Cette autorisation sera accordée par la commune à toute personne ou groupe de personnes constitué, à l'issue d'une étude de faisabilité technique de la demande réalisée par la direction des services techniques.

Comme toute autorisation temporaire du domaine public, les autorisations délivrées seront précaires et révocables, notamment en cas de force majeure ou d'utilité publique. Elles seront accordées nominativement et ne pourront pas être transmises à un tiers.

Enfin, afin d'accompagner les personnes souhaitant s'inscrire dans cette démarche, un bon d'achat d'une valeur de 25€ leur sera remis, valable chez les fleuristes gergoliens (Pascale Fleurs et Nature et tentations), et auprès des Serres Lanson.

Aussi, après avis de la commission finances et cadre de vie du 12 avril 2022, **il est proposé au conseil municipal** de bien vouloir :

- Approuver le principe de mise en place du permis de végétaliser sur la commune dans les conditions prévues à la charte valant règlement présente en **annexe n°14**;
- Approuver le principe d'attribuer un bon d'achat de 25€ à chaque détenteur d'un permis de végétaliser, valable dans les enseignes citées précédemment.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dispositif,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

Mme LAMBERT présente cette délibération.

Mme le Maire insiste sur la qualité du projet présenté, qui permet à tout le monde de mieux s'approprier sa ville et de contribuer à son embellissement et à son entretien.

Adopté à l'unanimité



35-2022DEL MISE EN PLACE D'UN BUDGET PARTICIPATIF : APPROBATION DU REGLEMENT

Afin de participer au développement de la démocratie directe locale, la ville de Jargeau souhaite se doter d'un budget participatif. Celui-ci permettra de faire participer les citoyens au choix des investissements portés par la commune.

L'enveloppe financière affectée au budget participatif sera de 20 000 €, toutes taxes comprises. Ces crédits seront inscrits au budget primitif de la commune pour l'année en cours, en section d'investissement. Au regard des règles de la comptabilité publique, les projets proposés ne pourront concerner que des dépenses d'investissement.

Il s'agira par exemple :

- De la construction ou de la rénovation d'équipements publics,
- De la réalisation d'aménagements de l'espace public.

Toutes les personnes âgées de 12 ans et plus, résidant à Jargeau, pourront proposer un projet et participer à la sélection des projets à réaliser, au titre du budget participatif.

Pour être recevable, le projet proposé devra remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- S'inscrire dans une démarche d'intérêt général et dans le territoire de la commune ;
- Respecter les réglementations en vigueur, et notamment le plan local d'urbanisme ;
- Être structurant pour la commune ou l'un de ses quartiers ;
- S'inscrire dans l'une des thématiques suivantes :
 - o Cadre de vie ;
 - o Politique sociale ;
 - o Développement durable ;
 - o Jeunesse et sport ;
 - o Culture.

Le ou les projets retenus seront étudiés par les services de la commune, puis réalisés dans les conditions figurant au règlement intérieur joint en **annexe 15**.

Aussi, après avis de la commission finances et cadre de vie du 12 avril 2022, **il est proposé au conseil municipal :**

- D'approuver le principe de la création d'un budget participatif à Jargeau dans les conditions prévues par le règlement intérieur présent en **annexe 15**,
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de ce dernier,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.

M. PIANTONE souhaite souligner l'importance de l'enveloppe allouée, tout comme la nécessité de se doter de ce genre d'outils permettant aux usagers de se s'approprier leur ville et d'y contribuer. Ces outils sont nécessaires, en cette période de crise démocratique où les citoyens peinent à retrouver le sens de l'action publique.

Adopté à l'unanimité



36-2022DEL APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LOGES POUR L'ENTRETIEN DES VOIRIES

Afin de faciliter la gestion de différents marchés de travaux, de prestation de services et de fournitures, de permettre des économies d'échelle et la mutualisation des procédures de passation des marchés, la Communauté de Communes des Loges et ses communes adhérentes souhaitent créer un groupement de commandes, en application de l'article L. 2113-6 de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant Code de la Commande Publique.

A cet effet, elles ont décidé de conclure une convention constitutive de groupement, en vue de la passation de marchés à bon de commande pour les travaux de voirie.

Chaque membre du groupement s'engage à contractualiser avec les candidats qui seront retenus pour exécuter les marchés susvisés, à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les aura préalablement déterminés.

La convention précise :

- les domaines d'intervention respectifs entre la Communauté de Communes et ses communs membres sur les voiries communautaires ;
- la fréquence des interventions ;
- les modalités de mise à disposition des personnels et des matériels ainsi que les conditions de compensation financière.

La nouvelle convention est adoptée pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver :

- la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes membres pour les travaux d'entretien de voirie ;
- D'accepter les termes de la convention de groupement, ci-jointe en **annexe n°16**;
- D'accepter que la CCL soit coordonnatrice du groupement ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte rendu nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité



37-2022DEL DELIBERATION RELATIVE A L'AUGMENTATION DE L'AVANCE DE TRESORERIE ACCORDÉE AU BUDGET CAMPING

La préparation de la saison 2022 nécessite des dépenses afin de procéder à l'entretien courant et aux travaux préparatoires. Néanmoins l'emprunt voté ainsi que les 1^e recettes de fonctionnement du budget 2022 ne permettront de compenser ces dépenses qu'à compter du mois de juin 2022.

Par conséquent, il est nécessaire de mettre en place une avance de trésorerie suffisante, entre le budget principal de la commune et le budget annexe du camping, pour permettre la validation des dépenses déjà engagées et celles à venir dans l'attente du versement de ces recettes à percevoir.

Le versement interviendra sur demande écrite du Maire adressée au comptable public.

Cette avance de trésorerie ne sera pas productive d'intérêt et sera remboursée au plus tard au 31 décembre 2022.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- D'approuver une avance de trésorerie par opération d'ordre non budgétaire entre le budget principal de la commune et le budget annexe du camping pour un montant de 100 000,00 € (étant précisé que 50 000,00 € ont déjà été versés sur l'exercice 2021).

Adopté à l'unanimité



QUESTIONS DIVERSES

Dates des prochains Conseil municipaux :

19 mai et 23 juin 2022

Cimetière :

Achat d'une concession de cave urne 18 pour une durée de 30 ans pour la somme de 200 €.

Budget Commune :**Achat de matériel :**

- Achat d'un micro-onde pour le restaurant scolaire à DARTY pour un montant de 108,33 € HT soit 130 € TTC,
- Achat de meubles pour le périscolaire Berry à IKEA pour un montant de 123.30 € HT soit 147,98 € TTC,
- Achat d'un onduleur pour la Mairie à IT-SIS pour un montant de 1 460 € HT soit 1 752 € TTC,
- Achat d'un tracteur ISEKI pour les services techniques à TECHNOPOLE SERVICE pour un montant de 38 500 € HT soit 46 200 € TTC,

Travaux sur bâtiments :

- Fourniture et pose d'un faux plafond à l'école maternelle par MP 2000 pour un montant de 6 952,84 € HT soit 8 343,41 € TTC,
- Insonorisation à l'école maternelle par MP 2000 pour un montant de 6 571,43 € HT soit 7 885,72 € TTC,
- Travaux d'électricité sur le logement Madeleine pour un montant de 4 167.70 € HT soit 5 001,24 € TTC,

Voirie :

- Signalétique pour la ZI des Cailloux et achat de panneaux de signalisation à LACROIX CITY pour un montant de 7 131,51 € HT soit 8 557,81 € TTC,
- Aménagement de sécurité route de la Ferté par SVL SIGNALIS pour un montant de 6 380 € HT soit 7 656 € TTC,

Parcours sportif :

- Achat du parcours et des modules cardio ainsi que de l'espace street-workout et cross-fit à ESPACE RENARD pour un montant de 35 417,42 € HT soit 42 500,90 € TTC,
- Pose du parcours et des modules par KLP OUST FRANCE pour un montant de 21 946,11 € HT soit 26 335,33 € TTC.

Budget Eau :

- Achat de regards pour branchements et pour compteurs à CMPO pour un montant de 2 658,70 € HT soit 3 190,44 € TTC,

Budget assainissement :

- Installations de nouveaux tampons de rues par SOGEA NORD pour un montant de 8 975 € HT soit 10 770 € TTC,

Budget camping :

- Achat de 2 habitats toilés au CHATEAU BELLEGA pour un montant de 12 000 € TTC,
- Achat d'un mini-golf avec clôture à CHAUZAMY pour un montant de 7 500 € TTC.

DOCUMENT ANNEXE N°1 – PAGE COMPTE DE GESTION COMMUNE

DOCUMENT ANNEXE N°2 – PAGE COMPTE DE GESTION EAU

DOCUMENT ANNEXE N°3 - PAGE COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT

DOCUMENT ANNEXE N°4 – PAGE COMPTE DE GESTION CAMPING

DOCUMENT ANNEXE N°5 COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : COMMUNE

DOCUMENT ANNEXE N°6 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : EAU

DOCUMENT ANNEXE N°7 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : ASSAINISSEMENT

DOCUMENT ANNEXE N°8 - COMPTE ADMINISTRATIF 2021 : CAMPING

DOCUMENT ANNEXE N°9 – BUDGET PRIMITIF 2022 : COMMUNE
DOCUMENT ANNEXE N°10 – BUDGET PRIMITIF 2022 : EAU
DOCUMENT ANNEXE N°11 – BUDGET PRIMITIF 2022 : ASSAINISSEMENT
DOCUMENT ANNEXE N°12 – BUDGET PRIMITIF 2022: CAMPING
DOCUMENT ANNEXE N°13A & 13B– CAMPING TARIFS
DOCUMENT ANNEXE N°14 – PERMIS DE VEGETALISER
DOCUMENT ANNEXE N°15 – REGLEMENT DU BUDGET PARTICIPATIF
DOCUMENT ANNEXE N°16 – CONVENTION CCL

La séance est levée à 22h35.